

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 5

Artikel: Le mouvement suisse des sociétés de consommation
Autor: Heeb, Friedrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21^{me} année

MAI 1929

N° 5

Le mouvement suisse des sociétés de consommation.

Par *Friedrich Heeb.*

Les « pionniers de Rochdale », ces 28 tisserands qui s'établirent dans la petite ville industrielle d'Ecosse après l'échec d'une grève qui porta la misère des ouvriers à son comble, afin de devenir leurs « propres commerçants, leurs propres fabricants et leurs propres capitalistes », sont considérés à juste raison comme les véritables créateurs du mouvement moderne des coopératives de consommation. Cependant, il serait faux de croire que ces pionniers ont été les premiers à déployer une activité dans le domaine coopératif en Angleterre. Il serait également erroné de croire que les coopératives suisses de consommation sont une pure imitation du principe de la Société des équitables pionniers de Rochdale et que l'idée de la coopération ne s'est implantée en Suisse que depuis Rochdale.

Au contraire, c'est un fait que des tentatives de fondation de coopératives de consommation ont eu lieu dans les différentes régions de la Suisse avant que les pionniers de Rochdale aient ouvert leur premier magasin à la Krötengasse, avant même que l'on connut chez nous quoi que ce soit de cette création qui fit époque. D'après son esprit et sa forme, la boulangerie par actions de *Schwanden* (canton de Glaris) peut être considérée comme la plus ancienne coopérative suisse de consommation. Elle fut fondée en 1839 dans le but de s'opposer à l'arbitraire des patrons boulangers qui empêchaient que le consommateur de pain reçût, « contre son bon argent », du pain bien cuit, de bonne qualité et d'un juste poids. La boulangerie collective de Schwanden * s'efforçait d'introduire « un prix du pain équitable ». En 1864, elle donna naissance à la Société de consommation de Schwanden, la première coopérative suisse selon le système de ristourne des pionniers de Rochdale. Cependant, la première société suisse de consommation

* Cf. Dr Henry Faucher, *Umriss einer genossenschaftlichen Ideengeschichte*, I^{re} et II^{me} partie. Librairie de l'U. S. C., Bâle.

proprement dite a été fondée en 1842 à *Mollis* (canton de Glaris), d'abord comme « Boulangerie par actions *Mollis* », mais elle étendit, déjà dans la même année, son rayon d'activité à d'autres denrées alimentaires.

Une année plus tard suivait la fondation de la boulangerie par actions *Glaris*, qui doit aussi être considérée comme une coopérative.

Mais la voie fut ouverte par l'exemple de la *Société de consommation de Zurich*, créée en 1851 par deux pionniers du mouvement ouvrier suisse, J. J. Treichler et Karl Bürkli, appartenant tous deux à la Société du Grutli, fondée à Zurich en 1846. La Société de consommation de Zurich prit dans la suite une rapide extension. En 1854, elle comptait déjà 2450 membres et accusait un chiffre d'affaires de plus de 600,000 francs. Jusqu'en 1878, la Société de consommation de Zurich reposait sur une base purement coopérative, mais elle fut transformée ensuite en une société anonyme et se trouve depuis en dehors du mouvement des coopératives de consommation.

Treichler et Karl Bürkli eurent tôt fait de se retirer de la direction de la Société de consommation de Zurich. Le plan de Treichler nous montre comment celui-ci avait bien conçu dès le début l'idée de la coopération: « diriger le jeune mouvement des sociétés de consommation d'après des principes uniformes et l'organiser en vue de l'achat commun en gros ». Son initiative se manifesta à une conférence de délégués qui eut lieu à Zurich en 1853, conférence à laquelle 34 sociétés suisses de consommation étaient représentées par 104 délégués. Cette conférence décida, sur la proposition de Treichler, de créer une union des sociétés suisses de consommation. La deuxième conférence, qui était prévue pour le mois de mai 1854, dans le but de procéder à la constitution de l'organisation et à la discussion des statuts, n'eut pas lieu. « Une époque critique surgit pour les sociétés de consommation, pendant laquelle plusieurs d'entre elles se sont dissoutes et pendant laquelle la Société de consommation de Zurich, qui s'était renforcée, avait suffisamment affaire pour elle-même. »

La *Société générale de consommation de Bâle* fut fondée en 1865, c'est-à-dire que c'est cette année-là qu'elle ouvrit son premier magasin. Tout le monde sait le brillant essor que cette coopérative a pris depuis lors. En 1928, son chiffre d'affaires atteignait la somme de 55 millions de francs. Depuis plusieurs années, elle est de beaucoup la plus forte coopérative de consommation de notre pays et constitua dès le début le principal pilier de l'*Union suisse des sociétés de consommation* qui, après plusieurs vaines tentatives de fondation, vit finalement le jour le 12 janvier 1890. Ce jour-là étaient réunis à Olten, sur l'initiative de la Société générale de consommation de Bâle, 42 représentants de 27 coopératives locales de consommation, dans le but de créer l'Union suisse des sociétés de consommation avec siège à Bâle. Toutefois,

ce n'est qu'en 1892/93 que l'alliance du début, encore très imparfaite, donna naissance à la centrale d'achat des marchandises que représente l'U. S. C. dans une mesure toujours plus grande. Depuis plus d'un quart de siècle, l'Union suisse des sociétés de consommation a à sa tête M. Bernhard Jäggi, qui s'est acquis, à côté du premier président de l'U. S. C., feu Johann-Friedrich Schär, de grands mérites dans la coopération suisse.

En 1890, l'Union suisse des sociétés de consommation englobait 43 sections, qui s'accrurent rapidement, comme nous le montre le tableau ci-dessous:

1900 . . .	116	1923 . . .	516
1904 . . .	204	1924 . . .	519
1910 . . .	328	1925 . . .	521
1914 . . .	396	1926 . . .	517
1917 . . .	434	1927 . . .	515
1920 . . .	493	1928 . . .	515

Le chiffre d'affaires de l'U. S. C. comportait:

1892 . . fr.	43,613.80	1920 . . fr.	172,028,668.42
1895 . . »	1,134,954.65	1923 . . »	119,519,479.83
1900 . . »	3,657,366.10	1924 . . »	123,594,221.55
1905 . . »	9,143,129.19	1925 . . »	125,251,195.11
1910 . . »	27,765,801.79	1926 . . »	126,303,039.56
1913 . . »	44,400,428.75	1927 . . »	138,974,896.21
1917 . . »	96,185,998.50	1928 . . »	149,450,146.62

Les parts sociales de l'U. S. C. s'élevaient:

1893 . . fr.	3,700.—	1920 . . fr.	1,482,800.—
1910 . . »	115,000.—	1928 . . »	1,616,000.—
1915 . . »	768,200.—		

Le capital de garantie se chiffrait:

1894 . . fr.	400.—	1920 . . fr.	3,686,000.—
1910 . . »	436,000.—	1928 . . »	4,023,000.—

L'Union suisse des sociétés de consommation se divise en 12 fédérations régionales, qui n'ont que des tâches d'ordre idéal et de propagande à remplir, attendu que toutes les affaires commerciales de l'association sont liquidées à Bâle et que les sociétés locales ont grand soin de sauvegarder leur autonomie dans l'alliance fédérative vraiment très peu cohérente que constitue l'U. S. C.

A la tête de l'U. S. C. se trouve la commission administrative composée de trois membres, à laquelle appartiennent depuis des années MM. Bernhard Jäggi, Dr Oskar Schär et Maurice Maire. M. Bernhard Jäggi administre le département présidentiel comprenant l'administration centrale, la comptabilité centrale, la caisse d'assurances, le service d'expédition, le service fiduciaire, le bureau d'architecture et le service de l'agriculture. Le département englobant la propagande, les affaires juridiques et l'éducation est administré par le Dr Oskar Schär et le département pour la four-

niture des marchandises par Maurice Maire. L'organe suprême de l'Union est l'assemblée des délégués, qui élit chaque fois un conseil de surveillance composé de 21 membres, lequel désigne à son tour un bureau de 4 membres, chargé de la direction des affaires. A fin 1928, l'effectif du personnel s'élevait à 523 personnes, contre 491 en 1927. Des 523 personnes occupées en permanence, 123 sont occupées dans l'administration centrale, 15 dans le service fiduciaire, 2 dans le bureau d'architecture, 2 dans le service de l'agriculture, 28 dans le département de la propagande, affaires juridiques et éducation (sans l'imprimerie de l'U. S. C. qui occupe à elle seule 82 personnes) et 271 dans le département pour la fourniture des marchandises. De ce dernier chiffre, 117 concernent les entrepôts de Bâle, Pratteln, Wülflingen, Morges et Lugano ainsi que les exploitations techniques. Le personnel se compose de 353 employés et 170 employées.

En 1928, le chiffre d'affaires de l'imprimerie de l'U. S. C. s'élevait à fr. 1,461,783.35, contre fr. 1,277,962.90 en 1927. La librairie de l'U. S. C. à Bâle réalisa, en 1928, un chiffre d'affaires de 117,000 francs, soit 14,000 francs de plus que l'année précédente.

Dans le domaine de la presse, l'U. S. C. est très active. Elle édite comme organe officiel de langue allemande, le *Schweiz. Konsumverein*, qui paraît hebdomadairement, et comme organe officiel de langue française *Le Coopérateur suisse*. La *Genossenschaftliches Volksblatt*, qui sert presque à toutes les coopératives locales de consommation, paraît exceptionnellement toutes les semaines depuis 1928 et son tirage se monte à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Son équivalent en langue française est *La Coopération*, éditée à l'intention des coopératives de la Suisse romande et *La Cooperazione* à l'usage des coopératives de la Suisse italienne. Comme journal commercial proprement dit, l'U. S. C. édite le *Bulletin*, paraissant six fois par semaine et que reçoivent tous les fonctionnaires des sociétés locales. La revue mensuelle intitulée *Samenkörner*, paraissant chaque fois en 16 pages, sert à la diffusion de l'idée coopérative. Deux sociétés locales de consommation, celle de Berne et de Zurich, distribuent à leurs membres en lieu et place de la *Genossenschaftliches Volksblatt* un propre journal paraissant hebdomadairement. La feuille éditée par la Coopérative de consommation de Berne s'appelle *Der Konsument* et celle de la Société des denrées alimentaires de Zurich *Die Familie*. L'U. S. C. entretient à Bâle une propre bibliothèque ainsi que des grandes archives et un bureau des journaux. Elle possède également un propre laboratoire pour l'analyse de toutes les denrées alimentaires.

Les indications suivantes nous donnent une idée de la grande puissance financière de l'U. S. C.:

Les 31 immeubles de l'U. S. C. accusaient à fin 1928 une valeur comptable de fr. 2,850,000.—, leur superficie était de 3,436,283 m².

Au 31 décembre 1928, les amortissements sur tous les comptes se montaient à fr. 7,835,552.29. Dans le bilan du 31 décembre 1928, les machines, mobilier, automobiles, futailles, bibliothèque et autres installations figurent avec la somme de 1 franc. Le prix de revient des immeubles dont la valeur comptable se monte à 2,850,000 francs, comme nous venons de le dire, s'élève à fr. 6,524,613.07. Les stocks de marchandises figurent au bilan avec une somme de fr. 2,965,993.18. Le capital social se monte à fr. 4,027,680.—, comme déjà mentionné. L'avoir en banque s'élève à fin 1928 à fr. 1,764,045.88 et les titres à fr. 6,659,339.85.

L'excédent net pour 1928 se monte à fr. 892,786.80. Il n'y a qu'en 1918 qu'il fut plus élevé, il atteignait alors fr. 1,053,472.45. L'excédent du dernier exercice permit d'augmenter la fortune de l'U. S. C. d'une nouvelle somme de fr. 500,000.—, ce qui la porte à fr. 5,500,000.—. Il faut encore ajouter à ce montant la réserve pour les buts de propagande et de production s'élevant à 400,000 francs.

Dans le chiffre d'affaires global de l'U. S. C., qui atteint fr. 149,450,146.— pour l'année 1928, les 9 plus grandes coopératives locales y participent avec les chiffres suivants:

Bâle	fr. 22,646,422	La Ch'-de-Fonds	fr. 3,097,320
Zurich	» 9,396,075	Lucerne	» 2,903,166
Genève	» 5,317,468	Schaffhouse	» 2,162,138
Berne	» 3,623,688	Bienne	» 2,004,302
Winterthour	» 3,295.954		

Ces 9 sociétés locales de consommation ont donc acheté en 1928 pour fr. 54,446,538.25 à l'U. S. C. Cela fait plus du tiers du chiffre global d'affaires que l'U. S. C. enregistra l'année dernière. D'après les statuts de l'Union suisse des sociétés de consommation et d'après les quantités de marchandises achetées en 1928, les 9 sociétés susmentionnées ne peuvent toutefois envoyer que 87 représentants à l'assemblée des délégués de cette année de l'U. S. C., qui aura lieu à Davos, tandis que toutes les sociétés locales ont droit ensemble à 1060 délégués!

Au cours des années, l'Union suisse des sociétés de consommation a fondé toute une série de *coopératives à buts spéciaux* auxquelles elle participe elle-même à côté des coopératives locales de consommation. La plus importante de ces coopératives est la « Chaussure-Coop », fondée le 1^{er} janvier 1925 en lieu et place de l'ancienne fabrique de chaussure de l'Union suisse des sociétés de consommation. Depuis sa réorganisation, les résultats de la Chaussure-Coop s'améliorent d'année en année et la vente de ses produits s'accroît sans cesse. En 1928, la Chaussure-Coop accusait un chiffre d'affaires de fr. 8,251,321.20, contre fr. 6,342,313.50 en 1927. Après la couverture de tous les frais généraux, remboursement de 50,000 francs à l'U. S. C. comme loyer pour l'utilisation des immeubles, après avoir payé les intérêts aux parts sociales

avec 5 %, l'amortissement complet des machines et du mobilier, il a de nouveau été possible d'alimenter le fonds pour bonification de 5 % des appointements au personnel avec 30,000 fr. et de verser 3000 fr. au Séminaire coopératif, 100,000 fr. au fonds de réserve et de porter 1796 fr. à compte nouveau. Le capital social de la Chaussure-Coop s'élève à fr. 1,175,000, dont 61,000 francs ne sont pas encore versés. Le nombre des membres est de 93. A fin 1928, il y avait 171 personnes occupées dans la fabrique et les bureaux de cette entreprise, soit 8 de plus que l'année précédente. La plus grande partie du personnel de la fabrique travaille aux pièces, cependant les taux payés pour celui-ci sont plus élevés que dans les entreprises privées.

La *Minoterie coopérative des sociétés suisses de consommation* existe depuis 1913. Elle exploite l'ancien moulin de la ville de Zurich qui a été transformé par ses propriétaires actuels en un grand moulin pourvu de toutes les installations techniques modernes. En 1928, la Minoterie des sociétés suisses de consommation (M. S. K.) accusait un chiffre d'affaires de fr. 12,153,948.55, contre fr. 11,301,362.35 en 1927. Le nombre des membres, c'est-à-dire des coopératives financièrement intéressées, s'élève à 202. Sur les 722 parts sociales de 1000 francs chacune, l'U. S. C. en possède 132. Cette entreprise est aussi financièrement très bien située, ce qui ressort du compte d'amortissement qui comporte 1,250,000 francs à fin 1928.

La *Minoterie coopérative du Léman*, à Rivaz, fournit la farine aux coopératives de consommation de la Suisse occidentale. A part l'U. S. C., toute une série de sociétés locales participent également à cette entreprise.

Il convient de citer encore comme coopératives à buts spéciaux sous la direction de l'U. S. C.:

1° *Société coopérative pour la fourniture de meubles*, à Bâle, avec succursales à Zurich et à Bienne;

2° *Coopérative laitière des sociétés suisses de consommation*, à Bâle;

3° *Prévoyance populaire suisse*, assurance populaire mutuelle, à Bâle, dont le bilan 1928 balance à l'actif et au passif avec la somme de fr. 7,494,721.54. La somme de fr. 6,129,372.53 figure au passif comme réserve de primes. La Prévoyance populaire est une assurance sur la vie, reposant sur une base d'utilité publique, et mériterait un intérêt et un encouragement beaucoup plus grands, surtout de la part des syndiqués.

La *Société coopérative suisse pour la culture maraîchère*, à Chiètres, est aussi une coopérative à buts spéciaux sous l'égide de l'U. S. C. Son développement est réjouissant. En 1928, elle accusait un excédent d'exploitation de fr. 38,329.22. Une fondation de date toute récente est la *Coopérative Maison-Coop*, à Bâle, qui possède l'immeuble de l'Aeschenvorstadt n° 67, à Bâle. Les bureaux de la Banque centrale coopérative, de la Prévoyance popu-

laire, la Librairie de l'U. S. C. et la Société coopérative pour la fourniture de meubles ont été transférés dans ce bâtiment.

Mentionnons enfin la *Caisse d'assurance des sociétés suisses de consommation* avec siège à Bâle. A fin 1928, elle comptait 70 membres collectifs qui avaient assuré 3659 personnes contre l'invalidité et 34 membres collectifs qui avaient assuré 1711 personnes dans l'assurance survivants. Elle comptait en outre 61 assurances individuelles contre l'invalidité et 31 dans l'assurance survivants. Sont assurés auprès de cette caisse les employés et ouvriers de nombreuses coopératives locales de consommation (elles sont loin de l'être toutes) ainsi que le personnel de l'Union suisse des sociétés de consommation et de ses coopératives à buts spéciaux.

A fin 1928, les sommes d'assurances comportaient: assurance invalidité fr. 16,119,442, assurance survivants fr. 9,855,920. Au 31 décembre 1928, on comptait 303 invalides pensionnés, contre 325 à fin 1927. En 1928, il fut payé à ces derniers comme pension la somme de fr. 582,746.05, contre fr. 636,808.95 en 1927. 171 des invalides sont des hommes et 132 des femmes. Au 31 décembre 1928, l'assurance survivants comprenait 62 survivants et le montant annuel des pensions s'élevait à fr. 69,328.05. En 1928, il fut versé les primes suivantes par les sociétés et les assurés: assurance invalidité: fr. 1,401,031.20; assurance survivants: fr. 378,387.15. Les comptes annuels pour 1928 de la Caisse d'assurance présentaient une augmentation des capitaux disponibles de fr. 2,713,625.90, ce qui les porte à fr. 28,901,829.80. Depuis sa fondation en 1909, la Caisse d'assurance encaissa en recettes et en primes fr. 22,538,392.65 au total. Pendant ces 20 années, elle versa les sommes suivantes: assurance invalidité: fr. 2,916,302.95; assurance survivants: fr. 196,842.—. De 1909 à 1928, elle paya en indemnités de sortie: assurance invalidité: fr. 2,227,195.50; assurance survivants: fr. 307,726.60, au total fr. 2,534,922.10.

Nous n'avons pas besoin de mentionner spécialement que l'Union suisse des sociétés de consommation est très fortement intéressée à la Banque centrale coopérative avec siège à Bâle. Elle possède la majorité des parts sociales comme aussi la majorité des sièges au conseil d'administration. (Cf. l'article sur la « Banque centrale coopérative » paru dans le fascicule de mars de la *Revue syndicale*.)

Depuis 1911, l'U. S. C. s'est acquis la majorité des actions de la *grande charcuterie Bell, S. A.*, avec siège à Bâle. Le capital-actions de cette firme s'élevait au début à fr. 500,000.—; en 1911, il fut porté à 1 million, en 1912 à 1,3 millions, en 1913 à 2,6 millions et en 1918 à 3,6 millions de francs. Le bénéfice net comportait: 1910: 6 %; 1911: 12 %; 1912: 10 %; 1913: 4 %. Depuis 1914, il a été versé chaque année un dividende de 8 %.

L'U. S. C. participe en outre à la *Société anonyme suisse pour l'importation des salaisons*, à Pratteln près Bâle. Elle est aussi

la véritable et seule initiatrice de la *Fondation pour la création de colonies coopératives* Freidorf près Bâle. Cette fondation comprend 150 maisons d'une famille qui ont été construites par l'U. S. C. avec les bénéfices réalisés pendant la conjoncture de guerre. Plusieurs millions de francs furent dépensés dans ce but. A part de rares exceptions, les maisons en cause sont habitées par les employés de l'U. S. C. La fondation de Freidorf n'a pas seulement été conçue comme solution du problème du logement, mais elle devait servir exclusivement d'exemple pratique en faveur de la coopération. A cet effet, le rassemblement de l'épargne et l'obligation d'acheter au magasin coopératif de la colonie, furent introduits.

En ce qui concerne les *coopératives locales de consommation*, dont 516 appartiennent à l'U. S. C., les 487 sociétés comprises par la statistique pour 1927 de l'U. S. C. possédaient des magasins dans 949 communes. Le nombre total des locaux de vente s'élève à 2049. L'effectif des membres se monte à 348,441 et celui des employés à 7411.

En 1927, le chiffre d'affaires de ces 487 sociétés s'élevait à fr. 271,026,852.—. Un peu plus de la moitié de cette somme revient aux achats de marchandises de toutes les sociétés adhérentes à l'U. S. C., soit fr. 138,974,896.21. En 1927, l'excédent net se chiffrait à fr. 18,045,376.— pour les 487 sociétés et le montant de la ristourne à fr. 14,749,304.—. Le bilan de toutes les sociétés s'élevait en 1927 à fr. 177,982,292.—, la valeur comptable des stocks de marchandises à fr. 48,010,896.—, la valeur comptable des immeubles à fr. 76,930,106.—, la fortune des sociétés à fr. 24,063,951.—. Les parts sociales versées se montaient à fr. 8,974,956.—, les dépôts d'épargnes à fr. 56,167,138.— et les obligations à fr. 30,245,066.—.

L'appréciation du mouvement des coopératives de consommation tel qu'il est représenté par l'Union suisse des sociétés de consommation et ses sociétés adhérentes, ressort des chiffres comparatifs suivants établis par le Département fédéral de l'économie publique pour les 10 ou 11 dernières années:

	Chiffre d'affaires de l'U. S. C. en millions de fr.	Nombre des sociétés adhérentes	Chiffre d'affaires des sociétés en millions de fr.
1918	129,7	461	240,3
1921	144,4	505	339,2
1924	123,6	519	271,7
1927	139,0	515	271,0

Chiffre d'affaires en francs d'avant-guerre:

	U. S. C. en millions de fr.	Sociétés adhérentes en millions de fr.
1918	55,4	102,7
1921	67,8	159,3
1924	71,9	158,0
1927	88,0	160,7

Malgré les plus grandes difficultés, on a pu marcher de l'avant. Il serait du devoir de la *classe ouvrière organisée* de contribuer à ce que le mouvement coopératif suisse prenne encore une plus grande extension. Plus que par le passé, on doit pouvoir attendre des masses du peuple travailleur qu'elles mettent à la disposition du mouvement coopératif leur capacité d'achat; elles encourageront ainsi la *production collective*. C'est précisément dans le domaine de la coopération que les travailleurs conscients qui luttent pour un régime économique meilleur, devraient s'inspirer d'une phrase très juste contenue dans la dernière œuvre de Trotzki:

« Dans la longue lutte entre deux régimes économiques inconciliables, le capitalisme et le socialisme, le résultat final sera déterminé par l'importance de la *productivité du travail* sous les deux régimes. »

Les coopératives ouvrières de production en Suisse.

Par *Martin Meister*.

Tandis que les coopératives suisses de consommation sont fortement développées, les coopératives ouvrières de production se trouvent en général dans la première phase de leur développement. A l'exception des imprimeries coopératives, sur lesquelles nous ne nous étendrons pas davantage ici, il y a relativement peu d'entreprises qui peuvent se féliciter d'une longue existence. Nous trouvons notamment dans l'industrie du bois toute une série d'entreprises ouvrières de production, dont la plupart ne peuvent se maintenir qu'à grand'peine et n'ont acquis une certaine importance que durant ces dernières années. Cela ne provient nullement du fait que les coopératives ouvrières de production ne disposent pas des mêmes bases systématiques, qui ont si puissamment contribué à l'essor des coopératives de consommation. La fondation des coopératives de production eut lieu le plus souvent spontanément, sans grands préparatifs, soit à la suite d'une longue grève ou de l'échec d'un mouvement. Il ne manquait pas seulement le capital d'exploitation nécessaire, mais souvent aussi des directeurs d'entreprise sérieux et capables. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'une quantité de ces jeunes entreprises se sont écroulées au bout de quelque temps. Ces effondrements ne portèrent pas seulement un préjudice financier aux personnes intéressées, mais ils discréditèrent fortement l'économie collective et paralysèrent dans une très large mesure l'activité des autres organisations qui avaient déjà de la peine à se développer. Si, malgré toutes ces difficultés, un certain nombre de coopératives de production sont prospères, ce fait nous montre mieux que des paroles que dans certaines conditions les